

Règlement de l'épreuve Trail D2B 2024

Article 1 : Organisation. Le TRAIL D2B est organisé par « l'Association Touquet Raid », loi 1901 Centre d'affaires du Touquet, 62520 Le Touquet, en collaboration avec « Karine Baillet Organisation ».

Ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, âgés de 20 ans et + pour le 37.5 km, 18 ans et + pour le Trail D2B 23.5km, 16 ans et+ pour le découverte 11.5km/marche nordique et de 12 à 15 ans inclus pour le parcours ados 4.5km. Elle se déroulera le dimanche 21 Janvier 2024.

Article 2 : Départ – Arrivée. Départ Dimanche 21 Janvier 2024 à 8h00 sur la plage du Touquet pour le 37.5 km, à 10h00 sur la plage du Touquet pour le Trail D2B, 11h30 pour le découverte (11,5km + marche nordique) et 12h00 pour le parcours ados (4,5km). Les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ pour le briefing. Arrivée : Hippodrome du Touquet (entre 10h15 et 13h30).

Article 3 : Parcours. 4 distances : 37.5 km /Trail d2b 23.5km/Découverte 11.5km /Parcours jeunes 4.5km. C'est une course pédestre pour l'essentiel, sur sentiers et chemins balisés. Les concurrents devront respecter le parcours balisé sous peine de disqualification. Un service de contrôle disposé tout au long du parcours. Tout accompagnement en VTT/moto non autorisé par le Comité d'Organisation est strictement interdit.

Article 4 : Agrément. L'organisateur de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

Article 5 : Temps impartis. Course individuelle à allure libre, le temps maximum est fixé à 2h00 pour le découverte, 4h00 pour le Trail D2B et 6h00 pour le 37.5 km pour des raisons de sécurité. Le dispositif de la course sera levé à 13h. 2 portes horaires : 12h30 Stella / 13h30 Thalasso. Les concurrents non arrivés seront pris en charge par un véhicule de l'organisation ou circuit court.

Article 6 : Engagement. Pour le 37km, 26€ avant le 21/11 23:59 puis 31€, pour le Trail D2B 19€ avant le 21/11 23:59 puis 24€, pour le découverte 13€ avant le 21/11 23:59 puis 17€ (option navette: 3€ en plus), pour le parcours ados, 5€. Tarif 1€ en moins pour les licenciés FFA. Pas d'inscriptions sur place. Il comprend un lot (pour les 1 500 premiers inscrits), le dossard, le(s) ravitaillement(s) de fin et la remise des prix. Les inscriptions se font par dossier téléchargeable sur le site ou en ligne : www.traildes2baies.fr. Pour valider une inscription, chaque participant doit : accepter le présent règlement de course, remplir sa fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs, fournir un certificat médical de moins d'1 an confirmant la non contre-indication à la pratique du trail ou de l'athlétisme en compétition, s'acquitter de sa participation en chèque à l'ordre de l'Association Touquet Raid. Aucun dossard ne sera délivré si le droit et les formalités n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Article 7 : Catégories. Les différentes catégories autorisées à participer sont les suivantes : Pour le 37 km : Espoirs, Séniors, Vétérans : masculin ou féminin ; Pour le Trail D2B: Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans : masculin ou féminin; Pour le découverte: Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans; Pour le parcours ado: Benjamins, Minimes: masculin ou féminin

Article 8 : Certificat médical. La participation est subordonnée à la présentation : conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la FFA. Pour les licenciés, une copie de : la licence FFA, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme », la licence UNSS ou UGSEL. Pour les non Licenciés ou autre licence sportive, copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Article 9 : Assurance. Les organisateurs ont contracté une assurance qui leur garantit une couverture au titre des risques et responsabilité civile d'organisation.

Article 10 : Ravitaillement/Matériel Obligatoire. La course se fera en semi-autonomie, chaque coureur devra prendre en charge une part de son ravitaillement et courir avec une réserve d'eau. Pour le 37.5 km : 3 points de ravitaillement sont prévus, 2 sur le trail D2B dont à chaque fois un à l'arrivée. Pour le découverte et le parcours ados, ravitaillement uniquement à l'arrivée. Matériel conseillé : Couverture de survie ou veste imperméable (Marathon et D2B), dossard avec sa puce téléphone, frontale (37.5 km), sifflet. Des contrôles peuvent être faits au moment du retrait des dossards, au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

Article 11 : Chronométrage. Les concurrents peuvent effectuer le parcours à allure libre dans la limite des temps fixés à l'article 5. Le temps sera établi par la prise en compte du temps entre la ligne de départ et le franchissement du tapis sur la ligne d'arrivée électroniquement.

Article 12 : Accueil – dossard. Les dossards pourront être retirés le samedi 20 Janvier 2024 au Touquet et le dimanche 21 Janvier 2024 (horaires sur le site Internet).

Article 13 : Juge arbitre. Seul juge si problème technique et pour l'interprétation du règlement.

Article 14 : Jury. Il est composé de membres du comité d'organisation.

Article 15 : Récompenses. Les 3 premiers scratch hommes/femmes par course recevront un lot. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix

Article 16 : Conditions générales. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.

Article 17 : Photographies. Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « TRAIL D2B », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 18 : Remboursement des frais : Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée d'un certificat de non-aptitude à la participation de la course au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement. Règlement complet disponible sur le site internet : www.traildes2baies.fr